



Génération

Audit Expertise

Damien SARRON

Expert Comptable D.P.L.E.

Commissaires aux Comptes

ATMO BFC

*37 Rue Battant
25000 BESANCON*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos le 31 décembre 2025



commissaire
aux comptes



Génération Audit Expertise

28 rue Thomas Edison 25000 Besançon - Tél. 03.81.53.68.17 - Fax. 03.81.53.38.93 - www.generation-ae.fr

Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 € - RCS BESANCON B 402 824 536

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de Bourgogne / Franche-Comté - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

- *Opinion*
- *Fondement de l'opinion*
- *Justification des appréciations*
- *Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents*
- *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*
- *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*
- *Comptes Annuels*

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



A l'assemblée générale de l'association **ATMO BFC**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ATMO BFC** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Règles et Méthodes Comptables de l'annexe des comptes annuels concernant le règlement 2022.06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Génération Audit Expertise



Damien SARRON
Commissaire aux Comptes inscrit

COMPTES ANNUELS *au 31 décembre 2025*

ATMO BFC

37 Rue Battant
25000 BESANCON



SOMMAIRE

* Bilan actif	1
* Bilan passif	2
* Compte de résultat	3 et 4

<i>ANNEXE</i>	5
---------------	---

* Présentation de l'Association	6
* Règles et méthodes comptables	7 et 8
* Immobilisations	9
* Amortissements	10
* Provisions	11
* Créances et Dettes	12
* Variation des Fonds Propres	13
* Subventions d'investissements	14
* Variation des Fonds Dédiés	15
* Charges et Produits constatés d'avance	16
* Autres Informations	17

<i>Détail des comptes</i>	18
---------------------------	----

* Détail Bilan Actif	19 à 20
* Détail Bilan Passif	21 et 22
* Détail du compte de résultat	23 à 26



Règlement ANC 2022-06

BILAN - ACTIF

	Brut	Amortissement provision	Net Exercice 2025	Net Exercice 2024
Immobilisations incorporelles	268 687	219 979	48 708	110 002
Immobilisations corporelles	7 478 248	4 724 205	2 754 043	1 520 617
Terrains	28 779		28 779	28 779
Constructions	2 698 881	1 181 686	1 517 195	552 679
Installations Techniques, matériel et Outillage	3 600 450	2 710 086	890 364	706 752
Autres immobilisations corporelles	1 094 925	832 434	262 492	187 897
Immobilisations corporelles en cours	50 384		50 384	44 510
Avances et acomptes versés sur immob.	4 829		4 829	0
Immobilisations Financières	22 450	7 382	15 067	14 798
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 450	7 382	15 067	14 798
TOTAL (I)	7 769 384	4 951 567	2 817 818	1 645 417
Stocks et en-cours	111 764		111 764	115 598
Matières premières, approvisionnements	111 764		111 764	115 598
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances	977 399		977 399	864 613
Créances clients, usagers et comptes	162 620		162 620	47 205
Autres créances	776 887		776 887	757 360
Charges constatées d'avance	37 892		37 892	60 048
Valeurs mobilières de Placement				
Disponibilités	1 915 233		1 915 233	2 754 570
TOTAL (II)	3 004 396		3 004 396	3 734 782
TOTAL ACTIF (I+II)	10 773 780	4 951 567	5 822 214	5 380 199

Règlement ANC 2022-06

BILAN – PASSIF

	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds Propres Statutaires	115 688	115 688
Fonds Propres Complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	36 655	36 655
Réserves pour projet de l'entité	1 935 957	1 935 957
Autres		
Report à nouveau	831 296	753 701
Résultat de l'exercice	14 835	77 595
Total des fonds propres (situation nette)	2 934 431	2 919 596
Subventions d'investissement	1 981 171	1 436 553
Provisions réglementées		
Total des autres fonds propres	1 981 171	1 436 553
Total des Fonds Propres	4 915 602	4 356 149
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	191 765	245 640
Total des fonds reportés et dédiés	191 765	245 640
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 110	45 468
Total des provisions	8 110	45 468
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 600	0
Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204 997	308 398
Dettes fiscales et sociales	207 300	201 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 004	87 214
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	213 835	135 682
Total des dettes	706 736	732 942
TOTAL PASSIF	5 822 214	5 380 199

Compte de résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	35 000	37 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	0	303
	Ventes de prestations de services	314 748	227 934
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 935 460	2 722 624
	Ressources liées à la générosité du public		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	42 708	46 727
	Utilisation des fonds dédiés	134 681	30 990
	Produits de cession d'immobilisations		
	Autres produits	2 040	357 615
	Total produits d'exploitation	3 464 637	3 423 193
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	52 836	54 400
	Variation de stock	3 834	-6 387
	Autres achats et charges externes	954 956	991 809
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	192 057	129 035
	Salaires et traitements	1 276 893	1 187 806
	Charges Sociales	480 963	473 895
	Dotation aux amortissements	421 128	389 114
	Dotation aux Provisions	1 611	11 929
	Reports en fonds dédiés	80 806	161 943
	Autres charges	2 287	6 659
	Total charges d'exploitation	3 467 372	3 400 203
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 735	22 990

Compte de résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 735	22 990
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	Autres intérêts et produits assimilés	37 680	56 840
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total produits financiers	37 680	56 840
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total charges financières	0	0
	RESULTAT FINANCIER	37 680	56 840
	RESULTAT COURANT avant impôts	34 945	79 831
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		7 124
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total produits exceptionnels	0	7 124
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		300
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Total charges exceptionnelles	0	300
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	6 824
	Impôt sur les bénéfices	20 110	9 060
	TOTAL DES PRODUITS	3 502 317	3 487 158
	TOTAL DES CHARGES	3 487 482	3 409 563
	EXCEDENT ou DEFICIT	14 835	77 595

Dons en nature	9 517	9 517
Prestations en nature		
Bénévolat	9 517	9 517
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	9 517	9 517
Prestations		
Personnel bénévole	9 517	9 517



Annexe

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **5 822 214** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total de produits de **3 502 317** euros
 - un total de charges de **3 487 482** euros
- Dégage un résultat de **14 835** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Objet de l'Association

L'association a pour objet d'établir et de mettre en oeuvre une stratégie de surveillance et de communication sur la qualité de l'air en lien avec le climat, l'énergie, la santé et les écosystèmes.

Les principales activités de l'association peuvent être résumées de la façon suivante :

- l'association dispose d'un agrément ministériel pour surveiller, prévoir et informer sur la qualité de l'air extérieur pour le compte de l'Etat afin de vérifier le respect de la réglementation.
- la surveillance des pollens avec des analyses hebdomadaires.
- la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les locaux dont les collectivités sont propriétaires.
- l'observatoire Air-Climat-Energie par production de données à destination des territoires et son animation.

Pour réaliser ces missions, les ressources financières de l'association s'articulent autour :

- de subventions accordées par l'Etat et es collectivités territoriales ;
- de la taxe sur les activités polluantes versée par les industriels ;
- de la facturation de prestations pour les activités accessoires.

Concernant les moyens mis en oeuvre, l'association s'appuie essentiellement sur ses salariés (techniciens, responsables et chargés d'études et communication, personnel administratif) ainsi que sur 3 personnes mises à disposition par Grand Besançon Métropole jusqu'au 31 juillet 2025 puis 2 personnes à compter du 1er août 2025.

Des stations fixes et mobiles permettent la réalisation des différentes mesures, un dispositif complété de plateformes de modélisations.

Règles et Méthodes comptables 1/2

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 822 214** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits de 3 502 317** euros et un total de **charges de 3 487 482** euros, dégageant ainsi un **résultat de 14 835** euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**. Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment celles énoncées dans le plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant les règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement constitue une évolution réglementaire appliquée de manière prospective. Les montants présentés au titre des exercices précédents n'ont pas été retraités, afin de préserver la traçabilité des comptes historiques.

L'application du règlement a principalement conduit :

- à la suppression de la technique des transferts de charges ;
- au reclassement de certaines opérations autrefois présentées en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation;

Le tableau ci-dessous présente les principes correspondances entre les comptes supprimés et les comptes de remplacement imposés par la réforme ANS 2022-06 :

Type d'opération	Avant réforme	Après réforme	Observations techniques
Quote-part des subventions	757 - Quote-part de subventions	747 - Quote-part de subventions	Comptabilisé dans les subventions de fonctionnement
Remboursement des charges de personnel	791 - Transferts de charges	649 - Indemnités et remboursements de personnel	Affectation conforme à la nature du remboursement
Sorties immobilisations	Classées en exceptionnel	657/757	Reclassées en exploitation courante
Transferts divers	791	Supprimés	Technique de transfert abandonnée

Règles et Méthodes comptables 2/2

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements concernant les indemnités de départ à la retraite sont valorisés pour les seuls salariés susceptibles de partir au cours des 10 prochaines années. L'engagement ainsi obtenu fait l'objet d'un étalement en comptabilité jusqu'à la fin de l'exercice précédent celui du départ.



Immobilisations

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement	112 200			112 200
Autres	156 487			156 487
<u>Immobilisations incorporelles</u>	268 687	0	0	268 687
Terrains	28 779			28 779
Constructions sur sol propre	711 320	1 039 000		1 750 320
Constructions sur sol d'autrui	481 353			481 353
Constructions - Instal. Agencé aménagements	466 819	9 513	9 124	467 207
Instal. Techniques, matériel outillage indus	3 464 423	380 967	244 940	3 600 450
Instal. Agencements, aménagements divers	104 729			104 729
Matériel de transport	355 925	94 598		450 523
Matériel de bureau, informatique et mobilier	509 662	58 734	41 038	527 358
Autres immobilisations corporelles	12 314			12 314
Immobilisations corporelles en cours	44 510	5 874		50 383
Avances et Acomptes	0	4 829		4 829
<u>Immobilisations corporelles</u>	6 179 834	1 593 515	295 102	7 478 248
Autres participations				
Prêts et autres immobilisations financières	22 045	1 200	795	22 450
<u>Immobilisations financières</u>	239 760	1 200	795	22 450
Total général	6 688 281	1 594 715	295 897	7 769 384

Amortissements

	Amortissements début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement	11 681	56 100		67 781
Autres	147 004	5 194		152 198
<u>Immobilisations incorporelles</u>	158 685	61 294	0	219 979
Terrains				
Constructions sur sol propre	354 602	46 777		401 380
Constructions sur sol d'autrui	408 767	11 194		419 961
Constructions - Instal. Agencet aménagements	343 444	25 931	9 029	360 346
Instal. Techniques, matériel outillage indus	2 757 671	197 187	244 772	2 710 086
Instal. Agencements, aménagements divers	78 563	8 161		86 723
Matériel de transport	288 739	28 229		316 968
Matériel de bureau, informatique et mobilier	419 621	39 174	41 037	417 757
Autres immobilisations corporelles	7 811	3 181		10 992
<u>Immobilisations corporelles</u>	4 659 218	359 833	294 839	4 724 212
Total général	4 817 902	421 128	294 839	4 944 192

Provisions

	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31/12/2025
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions autres				
<u>Provisions réglementées</u>				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pensions et obligations similaires	44 151	1 475	42 708	2 918
Pour Impôts	1 317	3 875		5 192
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour gros entretiens et grandes révisions				
Autres				
<u>Provisions pour risques et charges</u>	45 468	5 350	42 708	8 110
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations financières	7 246	136		7 382
Sur stocks				
Sur comptes clients et usagers				
Autres				
<u>Provisions pour dépréciation</u>	7 246	136	0	7 382
	52 714	5 486	42 708	15 492

dont dotations et reprises d'exploitation		5 486	42 708
dont dotations et reprises financières			
dont dotations et reprises exceptionnelles			

Créances et Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 450		22 450
Clients, usagers douteux	162 620	162 620	
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés	9 010	9 010	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	184	184	
Impôts sur les Bénéfices			
Taxe sur la valeur Ajoutée	3 004	3 004	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	686 812	686 812	
Débiteurs Divers	77 876	77 876	
Charges constatées d'avance	37 892	37 892	
Total des créances	999 848	977 398	22 450
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 600 €		1 600 €	
Fournisseurs et comptes rattachés	204 997	204 997		
Personnel et comptes rattachés	37 040	37 040		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	119 469	119 469		
Impôts sur les Bénéfices	13 940	13 940		
Taxe sur la valeur Ajoutée	17 340	17 340		
Autres impôts, taxes versements assimilés	19 512	19 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 004	79 004		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	213 835	213 835		
Total des dettes	706 737	705 137	1 600	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Variation des Fonds Propres

	Fonds Propres au 31/12/2024	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	Fonds Propres au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	115 688				115 688
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles	36 655				36 655
Réserves pour projet de l'entité	1 935 957				1 935 957
Autres réserves					
Report à nouveau	753 701		77 595		831 296
Excédent ou déficit de l'exercice	77 595	(77 595)	14 835		14 835
<u>Situation nette</u>	2 919 596	-77 595	92 430		2 934 431
Subventions d'investissement	1 436 553		931 005	386 387	1 981 171
Provisions réglementées					
Total	4 356 149	-77 595	1 023 435	386 387	4 915 602

Subventions d'investissement

	Subventions au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Subventions au 31/12/2025
Subventions d'équipement Autres subventions d'investissement	4 340 590	931 005	117 990	5 153 605
<u>Montant nominal</u>	4 340 590	931 005	117 990	5 153 605
Quotes-parts virées au résultat	2 904 037	386 387	117 990	3 172 434

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés au 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés au 31/12/2025	
			Montant global	dont remboursement		Montant global	dont fonds dédiés à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	245 640	80 806	134 681			191 765	
Contributions financières autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total	245 640	80 806	134 681			191 765	

Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges Constatées d'avance	Période	Montants	31/12/2025
<u>d'exploitation</u>			37 892
Fournitures consommables			
Locations, charges locatives		8 266	
Entretiens, réparations, maintenances		16 373	
Honoraires		10 382	
Autres frais		2 871	
<u>financières</u>			
<u>exceptionnelles</u>			
Total général			37 892

Produits Constatés d'avance	Période	Montants	31/12/2025
<u>d'exploitation</u>			213 835
Prestations de service		6 118	
Concours publics et subventions d'exploitation		207 717	
<u>financiers</u>			
<u>exceptionnels</u>			
Total général			213 835

Autres Informations

Effectif Moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	10	1
Non cadres	15	1,58
Alternants	2	
Total général	27	2,58

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 688 euros.